

Effacement de casier judiciaire?

Par tatanee, le 20/10/2014 à 21:43

bonjour, bonsoir à tous

voila j'ai actuellement un soucis. J'ai eu aujourd'hui une proposition D'EMBAUCHE. Que du bonheur, mais un soucis vient couper mon bonheur.

Cette proposition consiste à travailler dans le nucléaire, en déplacement dans toutes la France.

Le soucis, c'est que j'ai un casier judiciaire.

j'ai été juger en 2006 pour une conduuite sans permis en état d'ivresse. (j'avais 17 ans / 18 ans)

en 2009 conduite sur l'emprise de stupéfiant (permis retiré)

en 2009 complice d'escroquerie de cheque (3mois ferme + 6 mois de sursis qui tombe, donc 9 mois), j'ai eu la mise en place du bracelet électronique.

en 2013 violence conjugale (une gifle dans la figure de ma copine, pour une histoire banal). retenez pas se gestes, c'est pas se que vous penser je suis pas quelqu'un de violent, mais se jour la il a eu une gifle qui est parti. bref :/

j'ai donc été condamné a 2 mois de prison ferme, par le juge étant donné que j'ai pas été au rendez vous (ayant oublié, pendant cette mauvaise période).

Je suis donc actuellement suivit par le SPIP pour convertir la peine en placement électronique (le bracelet) sa dois être mis en place vers decembre 2014.

Pensez vous, ou connaissez vous, que je puisse faire une demande d'effacement de cassier judiciaire. ayant encore une affaire en cours. ou pensez vous qu'il pourrais faire " une faveur " pour la raison "EMBAUCHE "

depuis l'anné 2009, j'ai rencontrais ma copine avait qui j'ai eu 2 enfants, une de 18 mois et la dernière qui a eu 2 mois.

Je n'est plus fais de betisse, si vous voulez j'ai tout arrêter pour me consacré a mon avenir. je travaille dans la même boite depuis mars 2011. j'ai toujours travailler depuis, sauf qu'il n'y a plus de boulot dans l'industrie et l'avenir étant le nucléaire.

Mon patron désire m'embaucher, mes connaissant mes problème juridique, désire que je trouve une solution de mon coté. Et je dois revenir le voir avec cette solution.

En clair il veut m'embaucher, ensuite payer toutes mes formation & accès etc.., mais seulement si je suis autorisé a y rentré, il ne veut pas financer & embaucher, si il m'y est impossible de y rentre.

Comment la justice prendra mon cas ?

laisser quelqu'un est est déjà bien intégrer au monde du travail, continuer son chemin ? Ou refuser et me renvoyer dans le monde du "POLE EMPLOIE ". et qui risque de perdre la raison "plus croire a l'avenir etc.."

J'ai déjà payer mes erreurs, compris beaucoup de choses dans ma vie, et je les paye encore à cette heure ci.

J'ai tout à gagner, mais beaucoup à perdre dans cette situation.

Veuiller m'aider s'il vous plait en vous remerciant d'avance

Par ravenhs, le 20/10/2014 à 22:01

Bonsoir,

Le casier judiciaire est composé de 3 volets (ou bulletins), le n°1, le n°2 et le n°3. Le n°1 ne peut être demandé que par l'autorité judiciaire et comporte toutes vos condamnations depuis votre naissance et ne s'efface jamais.

Le n°2 ne peut être demandé que par certaines administrations pour des raisons de sécurité notamment (c'est votre cas).

Le n°3, le moins complet (car les infractions s'effacent passées un certain délai) et la personne concernée peut le demander.

Dans votre cas, il faut déposer une requête en effacement de B2 (ça n'effacera pas le volet numéro 1 mais votre employeur ne peut demander que le volet n°2).

Cette demande est à effectuer auprès du procureur de la république compétent dans le ressort du Tribunal qui a rendu la dernière condamnation en date. Vous devez justifier d'un intérêt particulier à voir effacer cette condamnation (le travail est en général une bonne raison). Cette requête peut être déposée sans avocat mais le recours à un professionnel du

droit est conseillé si vous voulez mettre toutes les chances de votre côté.

Bon courage.

Par tatanee, le 20/10/2014 à 22:06

cest donc mon seule recours?

Par ravenhs, le 20/10/2014 à 22:47

Non, vous pouvez aussi acheter une DeLorean.

Par tatanee, le 20/10/2014 à 22:52

mdr, je prefere payer mon passer lol;)

Par ravenhs, le 20/10/2014 à 22:55

Vous avez déjà payé votre dette puisque vous avez été jugé et condamné, maintenant faut construire l'avenir :)

Bon courage.

Par tatanee, le 21/10/2014 à 17:46

je vais envoyer une lettre au juge en expliquant mon cas. :(

Par Moien91, le 25/01/2015 à 15:12

Seul requête pour vous contactez le bureau du Procureur de la République et demander l'effacement des condamnations inscrit sur votre B2, que ce soit un jugement au Tribunal d'instance ou correctionnel.

Bon courage à vous.